

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE RURALE ET
DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

**BUREAU DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE AGRICOLE**

STRATEGIE NATIONALE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE

ACTUALISATION DE LA SNFAR

Des travaux de 1998/1999 ...

Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale.

Orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015

... A l'atelier de l'hôtel Indépendance (janv. 2005)

Face aux défis de 2025, réactualiser la Stratégie Nationale

SOMMAIRE

Première partie.....De la réflexion de 1998 à 2004

La SNFAR élaborée en 1999

- Le contexte
- Les orientations
- Les recommandations

Les avancées au plan institutionnel

- Changement de tutelle des Ecoles et centres de formation agricole et rurale
- Comité National de Planification Stratégique de la FAR
- Comité Régional de Planification Stratégique de la FAR
- Réseau des Formateurs de la Vallée du Fleuve Sénégal
- Bureau de la Formation Professionnelle Agricole
- Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale

Etat des lieux de l'offre et de la demande de formation agricole et rurale

- Contexte
- Conclusions du diagnostic participatif

Développement du capital humain du secteur agricole et rural

- Les enjeux démographiques
- Les défis à relever

Problématique de la Formation Agricole et Rurale

Les objectifs de l'atelier de janvier 2005

Les résultats attendus

Deuxième partie.....Les travaux de l'atelier « Indépendance »

Les attentes de la profession agricole

Une large représentation des acteurs du développement rural et de la FAR

Synthèse des débats en plénière

Synthèse de l'atelier « Pilotage institutionnel »

Synthèse de l'atelier « Formation des producteurs(trices) »

Conclusion

Couverture par le quotidien Le Soleil

Première partie.....

*De la réflexion initiée en 1998
Aux travaux réalisés en 2004*

1- La SNFAR élaborée en 1999

1.1 Le contexte institutionnel

Sans remonter jusqu'aux Indépendances, on s'attachera à rappeler le long processus de réformes institutionnelles, adossées au programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) et au Programme d'Investissement sectoriel Agricole (PISA), qui aboutiront en mai 2004 à la promulgation de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale.

La Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA –1995) assoit de nouvelles orientations en vue de corriger les dysfonctionnements constatés dans les précédentes politiques, en s'appuyant notamment sur le bilan d'exécution du PNVA, conduit de 1990 à 1995, qui relevait entre autres :

- une approche thématique ne tenant pas compte des préoccupations des producteurs dans le cadre de leurs systèmes de production.
- un faible taux de couverture malgré un dispositif lourd.
- la faible implication des Organisations de Producteurs dans la définition des programmes.

La LPDA redéfinit les missions de services publics du Ministère de l'Agriculture en distinguant celles qui sont régulièrement dévolues à l'Etat, telles que la définition des politiques et stratégies agricoles au niveau national et leur traduction au niveau régional, la recherche agricole, la vulgarisation et la formation de base, la police et le contrôle pour l'application des lois et règlements ou encore la collecte et la diffusion de l'information (statistiques) et enfin les actions préventives et curatives face aux risques majeurs et aux calamités naturelles, tout en transférant les autres missions d'appui au monde rural, telles que l'animation et la structuration du monde rural, l'assistance technique et la diffusion des technologies et la participation des plus démunis.

Lors de la réunion du Groupe consultatif des bailleurs de fonds sur le Sénégal d'avril 1998, le Gouvernement a présenté le Document d'orientations stratégiques pour le secteur (DOS) et s'est engagé à établir les conditions de réalisation d'une croissance soutenue du secteur agricole, après les périodes d'ajustement, sur la base d'un renforcement de la capacité du secteur à améliorer sa productivité et sa compétitivité. On relève parmi ses composantes majeures le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations paysannes; la mise en place de services agricoles (recherche, vulgarisation, formation, structures techniques d'encadrement) adaptés au contexte de régionalisation et de partenariat avec les organismes socioprofessionnels, ainsi que la mise en place d'infrastructures en milieu rural

La Lettre de Politique de Développement Institutionnel du secteur agricole

Conçue en 1999, elle reconnaît que les Organisations de Producteurs sont devenues des interlocuteurs crédibles, les consacre comme institution à part entière et que le processus de décentralisation habilite progressivement les collectivités locales dans la prise en charge de la gestion de leurs ressources et leur développement économique et social.

Elle confirme les orientations fixées par la LPDA en affirmant que la politique de l'Etat privilégiera trois axes :

- renforcer la capacité des organisations paysannes pour qu'elles soient en mesure de jouer un rôle effectif dans la concertation avec les autres acteurs du monde rural en vue de la prise en charge des activités de développement.
- promouvoir un secteur privé agricole renforcé.
- renforcer les capacités des services étatiques recentrés sur leurs missions de services publics, et améliorer leur efficacité en les rendant comptables de résultats devant les utilisateurs. »

La LPDI prévoit qu'à l'horizon 2010, le mode d'organisation dominant de la production agricole au sens large reposera sur une agriculture paysanne multi fonctionnelle à travers des exploitations familiales polyvalentes qui développeront de nouvelles activités et de nouveaux métiers liés à la transformation pour incorporer davantage de valeur ajoutée.

Cette lettre constitue, de fait, l'annexe principale de l'Accord de crédit du Programme des Services Agricoles et d'Appui aux organisations de producteurs(trices) (PSAOP).

1.2 Historique et orientations de la SNFAR

Partant du constat que les offres de formation agricole et rurale des institutions publiques sont de plus en plus décalées par rapport aux demandes d'une agriculture sénégalaise en profonde mutation, un groupe de travail comprenant des responsables des ministères en charge de la FAR, des responsables d'institutions de formation, des ONG et des organisations paysannes (O.P.) a mené, de 1998 à mi 1999, une réflexion prospective sur la FAR avec le soutien du Projet intérimaire Sénégal - Suisse d'appui à la formation agricole.

Cette réflexion, combinant trois types d'analyses (historique, diagnostique, prospective) a permis d'aboutir à la tenue d'un séminaire national regroupant plus de cent vingt participants représentant toutes les catégories d'acteurs concernés par la FAR : ministères, collectivités locales, institutions publiques et privées de formation, ONG, O.P. et secteur privé, qui ont validé les orientations et les stratégies pour une politique à long terme de FAR.

Quatre orientations ont été retenues :

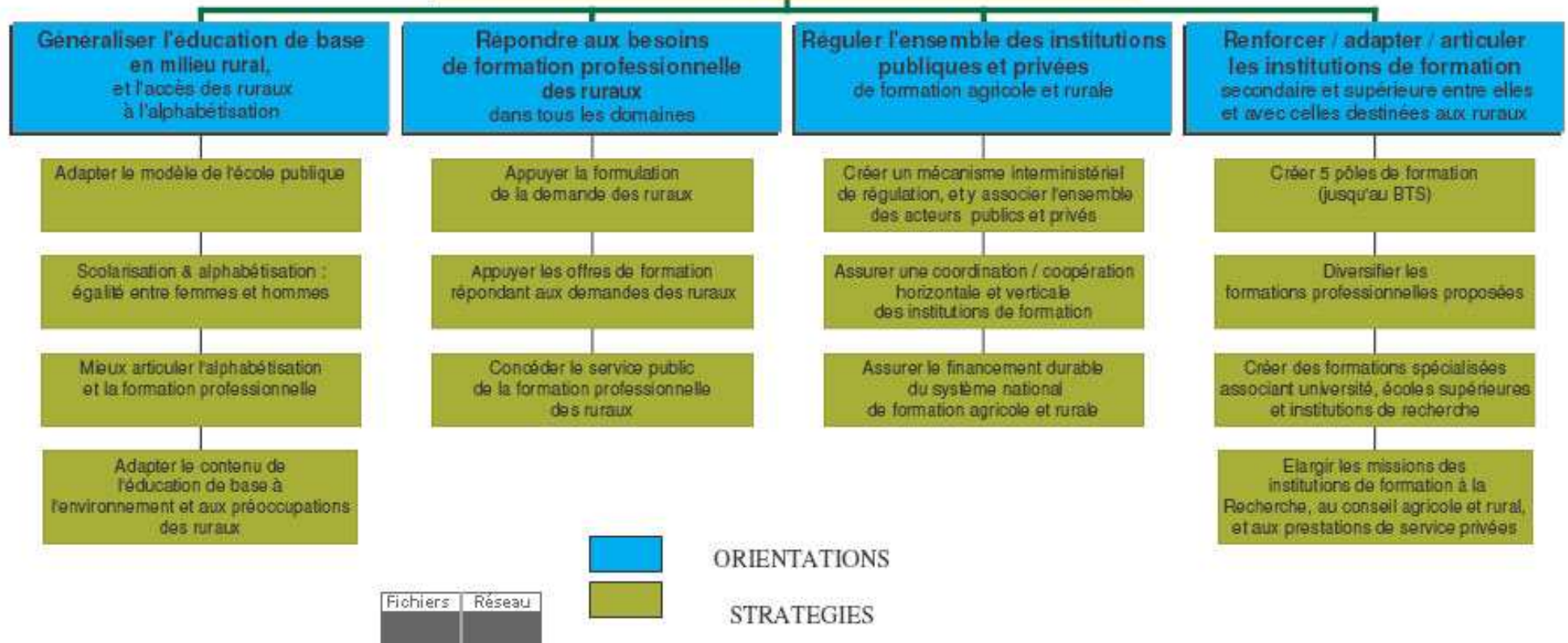
- 1- généraliser l'éducation de base en milieu rural et assurer à tous les ruraux l'accès à l'alphabétisation.
- 2- Répondre aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines.
- 3- Renforcer, adapter et mieux articuler les formations secondaires et supérieures entre elles et avec celles destinées aux ruraux.
- 4- Réguler l'ensemble des institutions publiques et privées de F.A.R.

1.3 Les recommandations

Dans ses conclusions, le document de stratégie recommandait de passer :

- d'une logique de projet d'assistance technique classique à une logique d'accompagnement, où l'initiative est laissée aux acteurs locaux ;
- de l'encadrement à l'accompagnement des agriculteurs et des ruraux.

Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale SNFAR



2- Les avancées au plan institutionnel

La liste ci dessous n'est pas exhaustive, toutefois sa chronologie donne un bon aperçu de la poursuite de la dynamique née à la fin des années 90 :

Chang^t de tutelle des Ecoles et centres de formation agricole et rurale : 1998

Atelier de validation de la SNFAR : Juin 1999

Comité National de Planification Stratégique de la FAR : mars 2000
(créé par Arrêté Primature)

Comité Régional de Planification Stratégique de la FAR (Ziguinchor) : 2000

Réseau des Formateurs de la Vallée du Fleuve Sénégal (Saint-Louis) : 2000

Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (Arrêté MAH) : mars 2003

Projet Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable (Coop. Fr.) (incluant composante renforcement des capacités des acteurs du monde rural, et appui à la mise en œuvre de la SNFAR). : Déc. 2003

Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale : mai 2004

3- Etat des lieux de l'offre et de la demande de formation agricole et rurale (avril à juillet 2004)

3.1 Le Contexte

Dès sa création mi 2003, le Bureau Formation Professionnelle Agricole a donné la priorité à l'une des stratégies proposées en 1999 : « appuyer la formulation de la demande de formation des ruraux, en systématisant les mécanismes leur permettant i) d'identifier et de formuler leurs besoins, ii) de mobiliser des ressources et des compétences pour y répondre et iii) de s'impliquer dans la formation ».

C'est dans cet esprit qu'a été commanditée début 2004 une expertise qualifiante et structurante (CNEARC – CESAG) pour :

- Produire un état des lieux couvrant l'inventaire et la caractérisation des opérateurs de formation et de l'offre de formation (Basse Casamance, et zone du delta), sur la base d'un diagnostic participatif au niveau local ;
- Faire produire par les intéressés et les bénéficiaires une analyse des attentes en matière de formation ;
- Faire émerger des propositions pour généraliser et pérenniser « un processus permanent d'appui à l'actualisation et à la formalisation de la demande de formation » ;
- In fine avoir des éléments de proposition pour une composante formation dans la seconde phase du PSAOP.

3.2 L'approche

L'approche mise en œuvre est partie des considérations suivantes :

① Tout changement technique / organisationnel durable **résulte d'un processus social de construction de problèmes et de recherche de solutions**, menés par les professionnels face à une situation jugée difficile

② Ces processus de dialogue, réflexion, expérimentation **produisent de nouvelles connaissances**,

③ La formation est un levier, parmi d'autres, pour l'accompagnement des acteurs dans le **changement**.

Dans ce cadre, la **demande** est donc l'expression par les professionnels de leurs **préoccupations**, dans un cadre qui permet de les transformer en problèmes traitables. Il s'agit donc en réalité **d'une demande d'aide à la recherche de solutions**, la solution pouvant éventuellement être de la formation.

On parle donc de **construction de la demande** : une demande ne s'identifie ni ne se recueille, elle n'est jamais donnée, mais construite, grâce à **un processus interactif de réflexion**. On parle de **construction sociale**, car l'ensemble des acteurs concernés sont impliqués dans l'analyse et le dialogue.

3.3 Synthèse des principaux points du diagnostic participatif

→ Sur la formation des producteurs en activité

La demande exprimée dans les entretiens de compréhension peut se résumer de la sorte :

① **Les agriculteurs souhaitent comprendre ce qui se passe** du point de vue :

- économique : formation des prix, évolution des marchés et filières
- social : relations de pouvoir au niveau des organisations collectives
- techniques culturales : états du milieu, contrôle des prédateurs

② **L'accès à la formation est une nécessité pour ne pas subir les changements en cours.**

- Faire circuler l'information en temps réel
- Avoir les supports théoriques pour interpréter les données
- Elargir les référentiels (techniques, économiques, culturels).

③ **Ils souhaitent développer leurs capacités d'expérimentation pour innover .**

- Expérimentation technique/économique
- Expérimentation sociale/organisationnelle.
- Les voyages-visites et les échanges entre agriculteurs sont pour eux des démarches efficaces de formation.

④ **Ils souhaitent se faire connaître et reconnaître.**

- Comment être un interlocuteur dans les lieux de pouvoir ?
- Comment disposer de contenus (connaissances des réalités et argumentaire sur l'économie agricole) pour négocier, pour monter des projets ?

⑤ **La pluri activité est omniprésente, mais rarement prise en compte par les appuis.**

l'agriculture ne représente, pour un très grand nombre, qu'une base arrière de repli à partir de laquelle on se projette, quand se présente une opportunité de travail ; En même temps, les ruraux rencontrés (forgerons, menuisiers, maçons, conducteurs d'engins, pêcheurs) se déclarent tous comme d'abord agriculteurs.

Les formations habituellement dispensées, à caractère essentiellement technique (de production), ne se préoccupent qu'exceptionnellement de cette pluriactivité en tant que système dans lequel évoluent la plupart des ruraux.

① **Les contenus témoignent d'une vision trop restrictive de la finalité des formations : finalité de transfert** et non d'aide à la recherche de solutions.

② **Un trop grand nombre de formations se résume à des recettes**, soit techniques, soit organisationnelles, enseignées en cascade par des spécialistes ou des démultiplicateurs. Très peu prennent en compte les situations vécues par les gens et les processus d'innovation et d'adaptation des paysans.

③ **Il existe beaucoup d'offres de formation, car la formation est devenue « une activité de projet »**. La plupart des formations sont conçues comme des services marchands. Les procédures de mise en marché de ces formations aboutissent souvent à des formes bureaucratiques séparant arbitrairement analyse de la demande, conception et réalisation alors que certains cas illustrent l'intérêt d'une approche intégrée.

④ **Les formations s'adressent à un public de responsables d'OP qui se renouvellent peu dans un contexte où l'information ne diffuse pas en « tache d'huile »**

→ Sur la formation des agents

La demande :

Depuis l'abandon en 1992 du recrutement systématique dans la fonction publique des techniciens formés dans les CNFT et le départ en retraite des agents d'encadrement, de nouveaux besoins de cadres en agriculture sont apparus, d'une part pour accompagner et travailler avec les OP, et d'autre part, pour les agences de conseil (ANCAR, les ONG et les entreprises privées)

Si l'on devait établir un cahier des charges pour une formation de conseillers agricoles, les agriculteurs insistent sur trois points :

« la capacité d'écoute » (qui n'est pas un simple problème de communication)

« la connaissance du milieu et de l'environnement économique »

« la capacité d'expliquer ce qui se passe ».

Expliquer ce qui se passe signifie :

- *l'analyse des états du milieu (agro-écologie) et la compréhension des facteurs expliquant l'élaboration des rendements espérés et les écarts observés.*

- *l'analyse de la mobilisation des facteurs de production et la compréhension des résultats technico-économiques.*

- *la compréhension des dynamiques de transformation des systèmes agraires et des filières.*

L'offre :

Depuis 1992, les Centres Nationaux de Formation de Techniciens vivent une contradiction, car officiellement ils s'orientent vers des formations de producteurs, « d'entrepreneurs dynamiques », avec une inflation des années de formation académiques (recrutement réel à Bac+2 et formation en 3 ans), alors que la majorité de ces étudiants espèrent trouver un emploi dans les services amont ou aval de l'agriculture.

Ce sont des projets, des ONG ou des centres interprofessionnels comme le CIFA qui assurent des formations sur les méthodes d'analyse du milieu rural et l'appui-conseil, afin de combler les lacunes des formations initiales dans ces domaines.

→ Sur la formation des jeunes (Demande des familles) :

L'orientation professionnelle vers les métiers de l'agriculture se fait « par défaut ». « Les parents investissent dans l'école pour que les enfants aillent le plus loin possible ». Cependant, ils cherchent, pour ceux qui ne réussissent pas dans l'enseignement général, des formations pour faire évoluer leur exploitation agricole.

3.4 Les propositions découlant de ce diagnostic

Sur le pilotage du dispositif global de FAR

Une grande majorité des acteurs rencontrés a souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de régulation et de gestion de l'ensemble du dispositif de formation professionnelle agricole, à un double niveau : national et régional, dans l'esprit des lois de décentralisation.

Sur la formation des ruraux

Pour réaliser de manière significative des formations de ruraux à des coûts supportables par les économies locales, des efforts importants doivent être entrepris dans trois directions :

① *Impliquer les agriculteurs et leurs représentants dans les processus de réflexion et de construction des dispositifs de formation, au même titre que les opérateurs de formation. Pour que cette participation de représentants des agriculteurs soit effective et autonome, il faudra qu'ils bénéficient au préalable de formations aux démarches de construction sociale d'une demande de formation.*

② *Réhabiliter les formations techniques basées sur l'observation, l'analyse des pratiques et itinéraires techniques en agriculture et en élevage.*

Il s'avère nécessaire de remplacer les habituelles fiches de recettes et les enseignements méthodologiques sur l'organisationnel et la communication par du concret se référant à la situation des agriculteurs. Pour mettre en œuvre cette rénovation pédagogique, il est indispensable de mettre l'accent sur une meilleure connaissance des systèmes de production agricole (diagnostics agro-socio-économiques partagés) et surtout d'avoir une bonne compréhension des dynamiques d'évolution des systèmes agraires. En effet, trop de formateurs ou de développeurs sont tentés par l'enseignement de « modèles » d'agricultures exogènes, sans même se donner la peine de comprendre les raisons qui motivent les pratiques des agriculteurs dans tel ou tel terroir. Il faut donc concevoir une offre de formation en terme d'appui au changement et de recherche de solutions.

Ceci implique que les formateurs soient de bons agronomes de terrain et qu'ils ne se cantonnent pas à des enseignements méthodologiques.

Il est donc indispensable d'associer dès le départ l'enseignement supérieur à la réforme du dispositif actuel, afin de faire évoluer la formation initiale des formateurs et des ingénieurs.

③ *Elargir le public des agriculteurs formés.*

. En privilégiant le recrutement d'individus sélectionnés pour leur position de leader ou de représentant de groupement d'agriculteurs, afin de suivre des formations, on ne crée pas les conditions pour amorcer « une formation de masse ». Par ailleurs, si on considère que le dispositif de formation doit favoriser les échanges d'expériences entre agriculteurs, afin de permettre une réelle appropriation des innovations, il est préférable de réaliser des

formations pour l'ensemble d'un groupe social, plutôt que par groupes de niveaux déterminés par la maîtrise de la lecture et de l'écriture ou du français.

. Les voyages-visites signalés par les agriculteurs lors des entretiens sont un moyen efficace pour suppléer aux formations habituelles en salle.

Sur la formation des agents (techniciens et conseillers)

Il est essentiel de redonner aux écoles de formation initiales les missions de former des techniciens et des agents de contact en trois ans à partir d'un recrutement au niveau BEPC.

Ces techniciens à la sortie des CNFT travaillent en situation d'interface avec les agriculteurs. La réussite des projets de formation des agriculteurs et d'appui aux organisations professionnelles agricoles, l'efficacité des actions de conseil de l'ANCAR et la performance des projets économiques passent nécessairement par le renforcement des capacités professionnelles de cette catégorie d'acteurs.

Ces réorientations impliquent cependant de repositionner les CNFT dans un dispositif plus ouvert au développement agricole. La poursuite d'actions de formation continue ne peut que favoriser une meilleure connaissance des évolutions du monde rural par les enseignants.

Par contre, l'objectif de former des agriculteurs en trois ans, au niveau du Bac, pour en faire des entrepreneurs est totalement déconnecté de la réalité sociale et économique, même s'il est possible de trouver quelques exceptions.

Sur la formation des jeunes

- Dans l'enseignement primaire et post scolaire, il serait nécessaire d'améliorer l'acquisition des connaissances sur les processus biologiques et économiques qui permettraient aux jeunes de mieux comprendre les pratiques de leurs parents agriculteurs ou éleveurs, afin qu'il y ait moins de représentations négatives de ces métiers.
- Dans les Centres Nationaux de Formation de Techniciens, les formations en trois ans devraient s'adresser aux enfants d'agriculteurs ayant réussi au BEPC, plutôt qu' à des « cartouchards » qui n'ont plus de relation directe avec l'agriculture, et qui, appartenant à l'élite éduquée, n'ont aucune envie de devenir agriculteurs.
- Pour ceux qui reviennent à la terre, soit par obligation suite au décès du père, soit faute d'autres opportunités, les dispositifs de formations continues qualifiantes sont les plus appropriés pour compléter les apprentissages familiaux.

Il est souhaitable de concilier formation agricole et formation aux métiers de l'artisanat, afin qu'ils soient en capacité d'exercer une pluri-activité en fonction des opportunités.

4- Développement du capital humain du secteur agricole et rural (11/04)

4.1 Les enjeux démographiques

Complémentaire du diagnostic précédent, cette étude sur financement PSAOP a permis d'approfondir les enjeux d'une formation professionnelle de masse privilégiant celle des ruraux, à partir de l'évolution démographique prévisible à l'horizon 2020, dans l'objectif de dégager une plus grande visibilité sur les prochaines décennies.

4.2 Les défis à relever

Elle a fait ressortir clairement que le secteur agricole assume de plus en plus difficilement les missions qui lui sont généralement dévolues :

- Le niveau de production des principales spéculations a tendance à stagner ;
- Les importations de céréales explosent ;

- La pression sur les ressources naturelles atteint des niveaux difficilement soutenables, alors même que la population rurale va continuer d'augmenter au cours des quinze prochaines années ;
- D'ici à 2025, le Sénégal comptera au moins sept millions d'habitants de plus alors que sa population est âgée en moyenne de 15 ans aujourd'hui ; cette évolution va se traduire par l'absolue nécessité de scolariser des cohortes doubles et de les insérer dans le tissu socio économique, alors que le seul secteur rural « informel » abrite les deux tiers des emplois et auto emplois.

5- La SNFAR déclinée en 1999 est toujours d'actualité

C'est le constat auquel ont abouti tous les acteurs qui se sont retrouvés durant trois jours à l'atelier de MBODIENE en mars 2005, co-organisé par le CNCR, le BFPA et la Coopération Sénégal-Suisse.

Les participants se sont accordés pour reconnaître que les constats opérés en 1999 sont encore d'actualité, et que la mise en œuvre de cette stratégie a buté d'une part sur l'absence de coordination des actions (notamment l'absence de l'Etat à ce niveau de pilotage), et d'autre part sur la question de son financement.

6- Problématique de la Formation Agricole et Rurale

À la lumière des constats évoqués plus haut, la formation sans être le seul bien évidemment apparaît comme un levier puissant pour changer le cours des choses ; de ce qui découle, cette problématique peut se décliner en quatre points :

- La nécessité de réfléchir en termes de formation de masse, pour influencer significativement sur les tendances actuelles relativement sombres.
- La question de l'économie de la formation agricole et rurale ; au vu des efforts à consentir, à la mesure des défis à relever, le plaidoyer devra s'appuyer sur une argumentation objectivement convaincante, reposant elle-même sur le rapport gains / coûts des investissements à consentir.
- Les nécessaires changements de comportement des acteurs de la formation autour de l'adéquation demande – offre de formation, la construction socialisée de la demande devant nécessairement constituer le socle sur lequel se bâtit la réponse-formation.
- La nécessité d'un pilotage partagé du sous-secteur avec tous les acteurs institutionnels concernés, et décentralisé.

7- Les objectifs de l'atelier de janvier 2005

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (à travers son Bureau FPA « chargé de la formulation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle agricole, et qui supervise et coordonne l'ensemble des structures de formation professionn^{le} agricole ») visait, à travers cet atelier, à atteindre à terme les objectifs suivants :

1. chercher à mettre en place des mécanismes pour impliquer tous les acteurs de la FAR dans l'élaboration d'une stratégie réactualisée, au double niveau national et régional.
2. A partir des diagnostics réalisés en 2004, dégager les principes et les éléments clé d'une indispensable et urgente restructuration des établissements publics de formation agricole et rurale.
3. Concernant la formation des producteurs et des responsables de leurs organisations professionnelles, la réflexion doit conduire à l'identification d'une sous composante formation pour la seconde phase du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP).

8- Les résultats attendus

- Appropriation par les acteurs institutionnels et non institutionnels de la FAR des résultats du diagnostic réalisé au 1^{er} semestre 2004, en Basse Casamance et dans la région du Delta du fleuve Sénégal.
- Etablissement d'un consensus sur la démarche mise en œuvre et l'intérêt de son possible élargissement à d'autres acteurs, et d'autres régions.
- Consensus sur les constats dressés (formulation de la demande, construction de l'offre, pilotage)
- Des éléments de proposition pour une future sous composante formation agricole et rurale, pour la seconde phase du PSAOP sont formulés, débattus et retenus.

Deuxième partie

*....Les travaux de l'atelier
« Indépendance »*

Janvier 2005

9- Les attentes de la profession agricole

(Extraits du discours introductif du président du CNCR, Mr Samba GUEYE)

« Face au désengagement de l'Etat, à la libéralisation, de l'économie et à la mondialisation, les organisations paysannes sont de plus en plus interpellées pour participer à la définition de politiques aux niveaux national, sous-régional et international. Pour faire face à ces défis, les producteurs ont besoin de plus de capacités dans des domaines variés qu'elles ne peuvent acquérir qu'à travers une formation adaptée, aussi bien dans le domaine technique que dans le domaine stratégique.

.../...

Il existe déjà des offres par les centres de formation tel que le CIFA, et les organisations de producteurs prennent des initiatives en matière de formation. Mais il se pose encore l'absence de synergie et d'articulation des différentes offres.

Cette articulation n'est possible que si tous les acteurs concernés (les acteurs de la formation, les OP, l'Etat) acceptent de se mettre autour d'une table de négociation. Il s'y ajoute que l'offre n'est pas toujours en adéquation avec la demande et un effort doit être fait pour déceler les contraintes qui limitent la satisfaction de la demande.

Il est donc urgent de mener une réflexion sur : « comment peut-on construire une demande sociale de formation ? » en privilégiant une démarche qui s'appuie sur un diagnostic des réalités paysannes pour la construction de l'offre de formation à partir de la demande.

.../...

Au demeurant, la démarche de formation agricole et rurale ainsi définie interpelle aussi les autorités chargées de l'enseignement dans les écoles nationales d'agriculture sur la nécessité d'adapter la formation des techniciens appelés à travailler dans le monde rural. »

10- Une large représentation des acteurs du développement rural

<u>Administrations</u> Primature Ministère de l'Agriculture (Cabinet) DAPS (MAH) Ministère de l'Elevage Ministère de l'Environnement Min. de l'Industrie – Direction de l'Artisanat Min. de l'Intérieur – Dir. des Coll. Locales Ministère de l'Education Nationale –DPRE Ministère délégué à l'ETFP	<u>Ecoles et centres de formation</u> ENSA EISMV ENCR ENEA CIFA CNFTAGR CFPH CNFTEIA CNFTEFCPN ANMFR P/CPFP
<u>Organisations professionnelles</u> CNCR FONGS CONFEDERATION PAYSANNE FORCE PAYSANNE Assoc. des Formateurs diplômés de Guérina Fédération nationale des Artisans du Sénégal	<u>Représentants des collectivités locales</u> ANCR Conseil Régional de Saint Louis Conseil Régional de Ziguinchor

<u>Cadres de concertation</u> CRCR de Saint Louis CRCR de Ziguinchor RESOF (Réseau des formateurs de la Vallée du Fleuve Sénégal) CRPS – FAR Ziguinchor <u>Partenaires</u> Bureau d'Appui à la Coop. Sénégal Suisse Coopération française – SCAC AFD GTZ BM Plate-forme multibailleurs (s/c UNOPS)	<u>Organisations Non Gouvernementales</u> CONGAD/DIAPANTE CARITAS <u>Recherche</u> ISRA <u>Agences, Projets, Offices et Soc. de développ</u> ANCAR SAED SODEFITEX ONFP PNIR
---	---

Le panel des institutions représentées illustre bien le caractère transversal du sous-secteur de la formation agricole et rurale, de même que l'atelier s'inscrit pleinement dans une approche holistique de la thématique « Renforcement des capacités », basée sur le triptyque Formation – Conseil – Recherche.

11- Synthèse des débats en plénière

11.1 Cadrage de l'atelier

Un premier diaporama a été présenté par Mr Elhadji Abdou GUEYE, responsable du Bureau de la Formation Professionnelle Agricole.

Après avoir succinctement rappelé les grandes orientations de l'Etat (LPDI, LOASP, SNFAR), l'exposé a porté sur les défis auxquels est déjà confronté le secteur agricole et rural : les graphiques qui ont été présentés à cette occasion pour illustrer les projections démographiques et les performances du secteur ont démontré à loisir toute l'urgence d'une remise à niveau d'ampleur du sous secteur de la formation agricole et rurale.

La seconde projection a été réalisée par l'équipe du CNEARC et du CESAG, pour présenter synthétiquement la méthodologie et les enseignements tirés du diagnostic réalisé en Casamance et dans le Delta du Fleuve Sénégal.

Il convient de souligner à ce stade la qualité du travail qui a été réalisé, et la façon dont il a été conduit : produit collégialement par une quarantaine d'acteurs des deux régions, avec l'appui méthodologique du consortium, il est le fruit d'une centaine d'entretiens individuels et collectifs conduits dans 10 villages, auxquels s'ajoutent 42 institutions et centres de formation (responsables et formateurs ou conseillers).

11.2 Synthèse des débats

1- Des interrogations ont été soulevées par rapport à :

- l'absence de confiance, de dialogue et de concertation entre les différents acteurs.
- L'inexistence d'une bonne articulation et d'une bonne cohérence des actions.

- L'absence de connaissance ou de maîtrise du milieu par les formateurs. Ce qui a comme conséquence un décalage important entre ceux-ci et les autres acteurs du développement rural en particulier les O.P.

2 - la nécessité de procéder à une évaluation exhaustive de la SNFAR de 99 pour dégager une perspective par rapport aux nouvelles initiatives en cours, mais aussi pour combler les déficits liés à un manque d'évaluation périodique des actions. Pour ce faire, il est important d'avoir un pas de temps raisonnable (5 ans).

3 - Nécessité de mener de pair la formation des producteurs avec celle des autres acteurs, en veillant à ce que les contenus de formation soient adaptés aux différentes situations.

Pour impulser la formation agricole et rurale, il apparaît nécessaire de disposer d'un centre de formation de formateurs au niveau local (dans le pays) qui tienne compte des réalités et des contextes pour faire face aux enjeux de la massification de la formation.

A cet effet l'alphabétisation peut jouer un rôle important tant au niveau des formateurs qu'au niveau des conseillers agricoles paysans.

Pour permettre une meilleure articulation des contenus de formation des producteurs, et éviter les décalages avec les réalités, l'alphabétisation peut constituer un levier important.

4 - Autant il est nécessaire de former une masse critique de producteurs, autant il est nécessaire d'avoir une masse critique de formateurs pour faire face à des défis de plus en plus importants.

5 -Le diagnostic posé par la SNFAR est encore d'actualité, le problème en a été d'une part la mise en œuvre, et d'autre part son financement.

Par rapport aux expériences vécues ou menées, il faut mutualiser les démarches de construction de la demande et identifier la place et le rôle des agriculteurs et des accompagnateurs surtout dans la construction pédagogique de la formation.

6 - Assurer le financement de la formation mais aussi son accompagnement par l'analyse des activités et des pratiques.

7- Toute réflexion doit partir des réalités et des expériences vécues ; cela permettra de prendre en compte les acquis (capitalisation) des ONG, des SRDR, etc, en matière d'offre de formation pour l'articuler à ce qui se fait actuellement par les OP et leurs organisations faîtières (atelier d'ingénierie de formation des OP du CNCR, fin décembre 2004 à Saint Louis auquel le bureau de la formation professionnelle agricole a été convié).

8- Au niveau des dispositifs institutionnels de formation, il se pose des problèmes relatifs :

- aux moyens pour le fonctionnement ;
- à la motivation des personnels ;
- à l'instabilité de la tutelle ;
- à l'inadaptation, voire la rigidité des contenus de formation.

9 — Mettre en place un dispositif de concertation tant au niveau national que local sur les questions de formation regroupant tous les acteurs intéressés (OP, Producteurs, ONG, Services agricoles, Collectivités locales) et permettant également de capitaliser (ressources financières).

Cela permettra de mieux fédérer les initiatives, de mutualiser les expériences et de diminuer le nombre d'interlocuteurs.

10- il faut certes une construction sociale de la demande, mais aussi une mise en œuvre sociale (socialisation) de la formation.

11- Rôle important de la formation dans le développement de la productivité agricole mais rôle non moins important également de la Recherche.

Les résultats des travaux des deux commissions, débattus en plénière, ont abouti aux principales recommandations qui suivent.

12- Synthèse de la commission « Pilotage institutionnel »

12.1 Considérations générales

(1) L'atelier a retenu que la conception de formations professionnelles agricoles *réellement promotionnelles* devrait découler de la définition préalable d'une politique agricole cohérente, précise, rigoureuse et réaliste ; à ce propos l'atelier a souligné la nécessité de veiller entre autres à ce que les décrets d'application de la L.O.A.S.P, ainsi que les autres textes de loi puissent prendre en charge les questions de formation.

(2) L'atelier considère qu'il est indispensable de rendre attractifs les métiers de l'agriculture pour permettre aux producteurs de vivre décemment de leurs activités et accéder à une reconnaissance sociale par celles-ci.

(3) L'atelier s'est accordé sur la nécessité de renforcer les formations professionnelles agricoles existantes, ceci par :

- l'amélioration des profils et des statuts des formateurs
- la re-formulation des projets pédagogiques et contenus pour intégrer les besoins de formation émergents des ruraux, l'ensemble des acteurs du secteur.
- La prise en compte de l'analphabétisme massif qui frappe les ruraux.

(4) Mettre sur pied un groupe de travail paritaire pour une prise en charge de la FAR dans l'élaboration des textes réglementaires (LOASP notamment) et des plans d'action à venir.

12.2 Les réponses apportées par l'atelier aux (4) questions sont les suivantes :

1. Quelles formations professionnelles agricoles, à finalité *réellement promotionnelle* ?

Les FPA à finalité *réellement* promotionnelles doivent être :

A/ Pour les producteurs

1/ techniques :

pour permettre aux producteurs d'adopter facilement les innovations en matière de production agricole adaptés aux réalités agraires et aux besoins.

2/ organisationnelles et managériales :

pour renforcer les capacités d'actions des Organisations Professionnelles Agricoles en matière de formulation de stratégies de développement.

3/ économiques et commerciales :

pour promouvoir les capacités de négociations et de défense des intérêts des producteurs.

4/ qui intègrent l'appui à une bonne couverture des compétences transférées par l'Etat aux différentes institutions locales, notamment celles liées à la gestion foncière.

B/ Pour la formation des Jeunes dans les Centres de Formation :

Les Formations Professionnelles Agricoles doivent être

- plus pratiques et utilitaires pour offrir des produits employables dans le domaine de l'entrepreneuriat rural.
- Ouvertes sur la pluralité des activités en milieu rural, et qui débouchent sur des métiers ruraux. (agriculture et activités qui lui sont liées.)

En outre, l'atelier a recommandé des mesures d'accompagnement pour rendre les F.P.A plus promotionnelles ; il s'agit de :

- mettre en place des fonds d'insertion/ installation des formés en milieu agricole.
- diversifier les services de formation offerts aux ruraux.
- renforcer les mécanismes d'accompagnement en matière d'auto-financement et de management des activités.
- mettre en place un système d'information permettant de renforcer l'accès aux informations techniques, technologiques et économiques.

2. Quelles missions et quels niveaux d'implantation des cadres stratégiques ?

Les niveaux d'implantation institutionnelle des cadres retenus sont :

- Le niveau national
- le niveau régional (région administrative).
- le niveau local : la Communauté Rurale.

Les spécificités éco-géographiques seront partagées dans les partenariats et les échanges entre les différents cadres régionaux concernées.

Pour les missions, il convient de retenir :

- pour le niveau national : orientation, coordination, contrôle,
- pour le niveau régional : identification mise en œuvre, coordination, évaluation, orientation
- pour le niveau local : identification, mise en œuvre, évaluation.

3. Comment pérenniser les mécanismes de coordination ?

Les réponses apportées sont les suivantes :

- Rendre les mécanismes dynamiques.

- Développer le partenariat entre les institutionnels (politiques et administratifs) et les non institutionnels de la FAR.
- Favoriser les échanges entre les différents niveaux stratégiques tant en interne qu'à l'externe.
- Appuyer le fonctionnement des mécanismes pour la mise en place de ressources de l'Etat, des collectivités locales et des différents acteurs impliqués dans la mise en oeuvre.

4. Quelles actions pour favoriser une meilleure connaissance des évolutions du monde rural, par les enseignants et les apprenants ?

L'atelier a apporté les réponses suivantes :

1^{er} Niveau :

instaurer des mécanismes d'informations/échanges entre les différents groupes d'acteurs sur les pratiques, les contextes, les enjeux et les évolutions.

2^e Niveau :

Procéder à une actualisation, puis à une mutualisation des démarches et des méthodes (outils).

Pour cela il sera nécessaire :

- d'ouvrir les dispositifs de formation aux évolutions, aux pratiques paysannes et au milieu.
- adapter, réviser les programmes (contenus) de formation et les caler sur les politiques agricoles.
- mettre en place des systèmes de gestion de bases de données pour mesurer et suivre les différents paramètres d'évolution.
- mettre en place un dispositif inter-actif de recherche/développement entre la recherche, la formation et les différents acteurs du développement rural.

13- Synthèse de la commission « Formation des producteurs »

Le groupe a distingué trois niveaux de fonctions différentes et de dispositifs de formation à privilégier dans l'objectif d'une formation pérenne de masse des producteurs

NIVEAU 1 : EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES

Echelle d'action : villages

Les fonctions principales des exploitations agricoles familiales sont économiques et sociales. Elles concernent d'abord la production et les autres activités. C'est l'exercice d'un métier et son amélioration, soit sa professionnalisation, qui est en jeu.

NIVEAU 2 : ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES LOCALES

Echelle d'action : département et région

Les fonctions principales sont celles de services à la production (amont , aval...). Fonctions économiques et sociales mais également politiques à l'échelle du développement local en lien avec la décentralisation.

NIVEAU 3 : ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES FAITIÈRES

Echelle d'action : national et international

La fonction principale est POLITIQUE :

défense de la profession élaboration de propositions négociations

analyse des enjeux nationaux et internationaux vision prospective

CARACTERISTIQUES DES FORMATIONS :

Pour ces trois niveaux , les formations ont une caractéristique commune. Elles doivent toutes partir d'un auto-diagnostic des formés accompagnés par le formateur sur leurs pratiques, leurs savoirs et leurs préoccupations.

Suivant le niveau, ce diagnostic approfondit certains aspects :

Niveau_1 : famille, pluri-activité, techniques , diversité des exploitations ...

Niveau_2 : diagnostic organisationnel en lien avec les activités (problèmes, faiblesses, potentialités...)

Niveau_3 : diagnostic organisationnel et institutionnel (connaissance de l'environnement et des stratégies des autres acteurs en présence).

Le groupe a précisé certaines caractéristiques importantes des formations pour les exploitations agricoles familiales :

implication des familles dans la définition des programmes et des dispositifs

proximité des familles pour la réalisation des formations

formations techniques basées sur l'analyse des pratiques

échanges entre producteurs, confrontations sur les problèmes et solutions suivant les situations

séances d'animation, conseil de gestion familiaux

Pour les organisations faïtières, le groupe souligne l'importance des formations à la connaissance des stratégies des autres acteurs et des enjeux.

Quel que soit le niveau, ces formations doivent être qualifiantes, et permettre aux producteurs de faire connaître et reconnaître les compétences acquises.

PROFILS ET FORMATION DES FORMATEURS :

Les formateurs et conseillers qui doivent réaliser les formations ont pour fonctions principales : l'accompagnement , la mise en relation, l'appui et la co-construction de savoirs.

Ces agents doivent être formés sur :

l'aide à la formulation des problèmes et à la recherche de solutions

l'immersion dans le milieu dans lequel ils vont avoir à agir

l'écoute et la communication, les capacités de valorisation d'expérience

Les compétences et profils des formateurs pour assurer ces formations se caractérisent, pour tous les niveaux, par des compétences en diagnostic de situation spécialisé suivant le niveau d'intervention.

Ces compétences demande une formation de généraliste qui arrive à faire le lien entre plusieurs aspects.

Pour le niveau_1, des compétences techniques complémentaires de base sur l'agriculture en général et sur l'expérimentation sont nécessaires. Des compétences en maîtrise de la langue locale et des outils pour analphabètes sont incontournables.

Pour le niveau 2, des compétences et connaissances sur l'évolution de la structuration du monde rural sont nécessaires. Des compétences en maîtrise de la langue locale et des outils visuels sont incontournables.

Pour le niveau 3, des compétences sur l'analyse de l'environnement national et international (économique, politique, juridique, institutionnel...) sont nécessaires.

Aux trois niveaux, le formateur doit être ouvert aux mutations agricoles : de la politique agricole et ses impacts au niveau local à la politique régionale UEMOA (et accords internationaux) pour le niveau 3. Ces informations sont bien sur adaptées en fonction des situations.

DISPOSITIFS :

Le groupe a réfléchi aux dispositifs à meilleure productivité pour la formation des trois niveaux. **Pour les trois niveaux, la maîtrise d'ouvrage par les OP paraît nécessaire.**

Niveau 1 et niveau 2 :

capitaliser et valoriser les dispositifs de formation existants au sein des OPA.
Reconnaître les compétences développées par les paysans-formateurs ou d'autres professionnels reconnus localement dans un vivier de compétences locales.

Niveau 3 :

les OPF (faïtières) ont la maîtrise d'ouvrage et les formations sont ensuite assurées par des partenaires qui ont les spécialistes demandés.

14- Conclusion et Perspectives

On retiendra tout d'abord que cet atelier répondait à une demande forte des acteurs de la formation agricole et rurale, toutes les institutions invitées ayant en effet répondu présent à notre invitation.

Comme il a été demandé lors des débats de la première journée, un travail de capitalisation, pour évaluer la mise en œuvre de la SNFAR de 1999 doit maintenant être réalisé, afin d'identifier les avancées et les obstacles à lever.

Au delà, la voie est désormais ouverte pour ouvrir de nombreux chantiers, auxquels seront associés tous les acteurs partie prenante de la FAR.

Au nombre de ces chantiers figurent prioritairement :

1. le pilotage de la FAR pour une meilleure régulation

Afin de combler les lacunes mises en évidence par la quasi totalité des acteurs, en matière d'orientation, il est nécessaire que les acteurs institutionnels s'impliquent à la hauteur des enjeux du secteur, du niveau local au niveau national.

2. la dynamisation et la restructuration du dispositif FAR

Les maîtres mots sont ici PERTINENCE ET DURABILITE :

Pertinence de l'architecture du dispositif global de FAR, en terme d'articulation d'une offre plus cohérente et élargie.

Durabilité, qui ne pourra être atteinte que si les structures de formation sont en mesure et dans les conditions de pouvoir offrir des services qui répondent vraiment à la demande, et apportent une réelle plus value.

3. *l'amélioration de la qualité de l'offre de formation, et le renforcement des capacités des formateurs.*

Cet objectif est dicté par un impératif d'amélioration qualitative, en amont et en aval de la formation

4. *la maîtrise de l'information et capitalisation.*

Pour permettre de nourrir en permanence la réflexion de toutes les catégories socio professionnelles d'acteurs concernés, pour conforter la dynamique et ainsi continuer à avancer.

Cinq ans après la réflexion qui a proposé une stratégie nationale pour le sous secteur, la Loi d'orientation Agro Sylvo Pastorale définit aujourd'hui un cadre formel pour cette nouvelle dynamique, tout en insistant sur la façon de la mettre en œuvre : la concertation devient désormais officiellement la règle.

NDLR

Afin d'opérationnaliser la mise en œuvre de la LOASP, l'animation et la coordination de la thématique Renforcement des capacités, objet du Titre IV de la Loi d'Orientation, ont été confiées en 2005 au Bureau Formation Professionnelle Agricole.

15- Couverture de l'atelier « Indépendance » par le quotidien Le Soleil

QUOTIDIEN LE SOLEIL – SENEGAL

MONDE RURAL : Se former pour une nouvelle agriculture

Article publié dans l'édition du Samedi 15 janvier 2005



Placer la formation au cœur de la relance agricole, telle semble être la mission que se sont assignée les organisateurs de deux jours sur la Formation agricole et Rurale, il s'agit, dans le sillage de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, de donner les outils nécessaires à l'ensemble des acteurs ruraux en vue de propulser la production agricole sur les hautes cîmes de la croissance économique...

Sous l'égide du Bureau de la formation professionnelle agricole, un département du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, un séminaire-atelier est organisé à l'intention d'un certain nombre d'organisations professionnelles, de cadres et représentants des collectivités locales, des instituts de recherche, de l'administration, etc... De nombreux participants d'horizons divers, mais s'activant dans le secteur de l'agriculture, sont ainsi en conclave en vue de rendre les formations adaptées aux besoins des agriculteurs et des organisations professionnelles, mais également pour les rendre aptes à répondre aux enjeux que pose la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale.

Dans son allocution, Thierno Mademba Gaye, représentant le ministre Habib Sy, a souligné que le séminaire s'inscrit dans la dynamique engagée par son département et qui consiste à traduire en termes concrets « les directives du chef de l'État » dont l'une des missions essentielles est de mettre en branle la politique qui va réorganiser tout le secteur agricole durant les vingt prochaines années. Une telle situation devra permettre au Sénégal d'inaugurer la phase « d'une nouvelle agriculture ». Il a souligné que « la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, promulguée le 4 juin dernier, attache une importance capitale à la formation agricole et rurale pour l'ensemble des acteurs ruraux ». En fait, il s'agit, pour l'État, a-t-il dit, de « faire de la formation l'un des piliers de la relance agricole, moteur de la croissance économique », Selon M. Gaye, il est possible d'arriver à enrichir les résultats de ce domaine stratégique, placé au cœur de l'agenda des priorités gouvernementales.

Auparavant, Samba Guèye, secrétaire général du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Cncr) dira que cette initiative atteste l'engagement des pouvoirs publics à « s'attaquer résolument à la formation des producteurs, confrontés à de multiples défis ». Le patron du Cncr considère que les défis à relever concernent la possibilité de « nourrir une population de plus en plus nombreuse à des coûts moindres et avec des aliments de qualité ; de sauvegarder et de développer l'emploi en milieu rural, li s'agit aussi de générer des revenus décents, de gérer des ressources naturelles et de maintenir les solidarités familiales et sociales en fonction des valeurs culturelles qui les fondent ». Répondant à la question de savoir comment il faut faire face à la demande sociale, Samba Guèye est d'avis qu'il faut privilégier la démarche s'appuyant sur les réalités paysannes en vue de la construction de l'offre et de la demande.

Guy Bringuier, directeur du Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc), un établissement de formation dépendant du Ministère français de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, a estimé que l'atelier de formation vient à son heure, car étant un levier puissant du développement de l'économie rurale. « Pour un pays comme le Sénégal, former des agriculteurs est éminemment stratégique », a-t-il indiqué.